THIS Memorandum of Understanding made this 12th day of March, 2013.

BETWEEN:

Canadian Parents for French - PEI (CPF PEI) , a non-profit corporation registered under the laws of Prince Edward Island, incorporated as the "**Canadian Parents for French - PEI** Inc., as represented by the President

OF THE FIRST PART

AND:

Collège Acadie Î.-P.-É., a non-profit corporation registered under the laws of Prince Edward Island, incorporated as the "Société educative de l'Île-du-Prince-Édouard", hereafter known as Collège Acadie as represented by the President

OF THE SECOND PART

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

WHEREAS both CPF PEI and Collège Acadie wish to increase opportunities for residents of Prince Edward Island to learn and master the French language; and

WHEREAS both CPF PEI and Collège Acadie envision a Canada where French and English speakers live together in mutual respect with the understanding and appreciation of each other's language and culture and where linguistic duality forms an integral part of society; and

WHEREAS Collège Acadie offers French language training and French language college programs from various campuses in Prince Edward Island; and

WHEREAS CPE PEI promotes the acquisition of the French as a second language and offers services to its members; and

WHEREAS increased cooperation between Canadian Parents for French - PEI and Collège Acadie is beneficial to both students and the corporations.

NOW THEREFORE the parties agree on the following**:**

Protocole d'entente fait ce 12e jour du mois de mars 2013.

ENTRE :

Canadian Parents for French - PEI, (CPF PEI) un organisme à but non lucratif dûment constitué en vertu des lois de l'Île-du-Prince-Édouard, sous la raison sociale « **Canadian Parents for French - PEI** Inc. », et représenté par sa présidente

D'UNE PART

ET :

Collège Acadie Î.-P.-É., un organisme à but non lucratif dûment constitué en vertu des lois de l'Île-du-Prince-Édouard, sous la raison sociale « Société éducative de l'Île-du-Prince-Édouard », ci-après appelé Collège Acadie, et représenté par son président

D'AUTRE PART.

PROTOCOLE D'ENTENTE

ATTENDU QUE CPF PEI et Collège Acadie souhaitent accroître les occasions d'apprentissage de la langue française pouvant être offertes aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard; ATTENDU QUE CPF PEI et Collège Acadie conçoivent un Canada dans lequel les francophones et les anglophones cohabitent, dans le respect et la compréhension mutuels tout en appréciant la langue et la culture de l'autre et selon la prémisse que la dualité linguistique fait partie intégrante du tissu social canadien ;

ATTENDU QUE Collège Acadie offre de la formation linguistique en français et des programmes d'enseignement collégial de langue française depuis un nombre de campus situés à l'Île-du-Prince-Édouard;

ATTENDU QUE CPF PEI veille à promouvoir l'acquisition du français comme langue seconde et offre des services à ses membres;

ATTENDU QUE le partenariat accru entre CPF PEI et Collège Acadie est bénéfique tant aux étudiants qu'aux deux organismes;

POUR CES MOTIFS les deux parties s'engagent à ce qui suit :

AVANTAGES DES MEMBRES

Article 1

Collège Acadie offrira un escompte de 10 % sur les frais de formation de sa programmation régulière aux

MEMBER BENEFITS

Article 1

The Collège Acadie will provide a 10 % discount on all regular training to members of CPF PEI and preferential pricing on all customized training provided to Canadian Parents for French - PEI.

Article 2

CPF PEI will enroll Collège Acadie, gratis, as a full-fledged member with all member benefits.

PROMOTION

Article 3

The Parties will coordinate efforts to promote student enrolment in French immersion programs and French immersion graduate enrolment in Collège Acadie college programs. Where appropriate, efforts will include joint promotion on websites, joint mention in promotional newsletters and joint presentations in Prince Edward Island schools.

Article 4

CPF PEI will promote to its members all regular training offered by Collège Acadie on a regular basis.

Article 5

Given skills shortages for bilingual employees in the health field and the membership of the Collège Acadie in the Consortium national de formation en santé, both parties will promote French language college programs in the health field to French immersion students and graduates.

BURSARIES

Article 6

The Collège Acadie will offer annually 2 bursaries valued at $1,000 each for high school graduates holding a French Immersion certificate.

CONCOURS D'ART ORATOIRE

Article 7

The Collège Acadie will offer 1 bursary of $250 in value per category to winning students of the concours d'art oratoire. Students will receive the bursaries upon the commencement of college courses, language training or language tutoring with Collège Acadie.

Article 8

The Collège Acadie will offer 1 bursary of $100 in value to each non-winning participant of the concours d'art oratoire. Students will receive the bursaries upon the commencement of college courses, language training or language tutoring with Collège Acadie.

membres de CPF PEI ainsi qu'un tarif réduit sur les frais de formation sur mesure offerte à l'organisme CPF PEI.

Article 2

CPF PEI inscrira Collège Acadie, sans frais, à titre de membre de plein droit de cet organisme.

PROMOTION

Article 3

Les parties au présent protocole veilleront à coordonner leurs efforts visant à promouvoir l'inscription d'étudiants dans des programmes d'immersion en français ainsi que l'inscription des finissants des programmes d'immersion en français à des programmes d'études collégiales offerts par Collège Acadie. Parmi ces efforts, notons, lorsque cela s'avèrera approprié, une promotion conjointe dans les sites Web respectifs des organismes, leurs bulletins de promotion et lors de présentations faites conjointement dans les écoles de l'Île-du-Prince-Édouard.

Article 4

CPF PEI veillera à promouvoir régulièrement auprès de ses membres les programmes de formation de la programmation régulière de Collège Acadie.

Article 5

Étant donné la pénurie de main-d'œuvre bilingue qualifiée dans le domaine de la santé et que Collège Acadie est membre du Consortium national de formation en santé, les deux parties au présent protocole s'engagent à promouvoir les programmes d'enseignement collégial de langue française du domaine de la santé auprès des étudiants et des finissants des programmes d'immersion en français.

BOURSES D'ÉTUDES

Article 6

Collège Acadie offrira annuellement deux bourses d'études de 1 000 $ chacune destinées à des finissants du secondaire détenant un certificat en immersion en français.

CONCOURS D'ART ORATOIRE

Article 7

Collège Acadie offrira une bourse d'études de 250 $ au gagnant de chacune des catégories du concours d'art oratoire. Les gagnants obtiendront leur bourse dès le début des cours collégiaux, des cours de formation linguistique en français ou de cours d'appoint (tutorat) en formation linguistique en français offerts par Collège Acadie.

Article 8

Collège Acadie offrira une bourse d'études de 100 $ à chacun des participants du concours d'art oratoire, à

REPRESENTATION

Article 9

Canadian Parents for French - PEI will appoint a representative to liaise with the Collège Acadie in relation to college programming.

RESEARCH

Article 10

The parties will share the results of any research or study undertaken that could be of interest to the other party.

OTHER AREAS OF COOPERATION

Article 11

The parties will share information and expertise and will cooperate in any other area that they deem to be relevant.

MEMORANDUM MANAGEMENT

Article 12

A Standing Cooperation Commission, made up of at least one representative of each Party, will be responsible for implementing this Memorandum.

Article 13

The Commission will meet at least once a year in order to evaluate the success of the past period and to establish an action plan for enhancing cooperation during the upcoming period.

GENERAL PROVISIONS

Article 14

Subject to the termination clause, the term of this Memorandum of Understanding shall commence upon signature.

Article 15

Either party to this Memorandum of Understanding may terminate this Memorandum of Understanding in its entirety, or any part thereof, at any time by providing a notice in writing three months in advance, delivered to the other party's last-known place of business.

Article 16

This Memorandum of Understanding constitutes and expresses the entire Memorandum of Understanding of the parties hereto and any amendment or addition thereto shall be in writing and signed by the respective parties.

IN WITNESS WHEREOF the parties thereto have executed this Memorandum of Understanding as of the day and year above written.

l'exception des gagnants. Les participants obtiendront leur bourse dès le début des cours collégiaux, des cours de formation linguistique en français ou de cours d'appoint (tutorat) en formation linguistique en français offerts par Collège Acadie.

REPRÉSENTATION

Article 9

Canadian Parents for French - PEI nommera un représentant chargé de la liaison avec Collège Acadie en ce qui concerne la programmation collégiale.

RECHERCHE

Article 10

Les parties au présent protocole s'engagent à partager tout résultat de recherche ou d'études pouvant être d'intérêt mutuel.

AUTRES DOMAINES DE COLLABORATION

Article 11

Les parties au présent protocole s'engagent à partager l'information et le savoir-faire qu'elles détiennent et s'engagent à collaborer dans tout domaine qu'elles jugeront pertinent.

GESTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE

Article 12

Une commission permanente de collaboration composée d'au moins un membre de chacune des parties au présent protocole, veillera à la mise en œuvre de ce protocole d'entente.

Article 13

Les membres de la commission permanente se réuniront au moins une fois par année afin de mesurer le succès de la période qui se termine et 'établir un plan d'action visant un partenariat accru pour la période à venir.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 14

Sous réserve de la clause de résiliation, ce protocole d'entente entre en vigueur dès sa signature par les deux parties en cause.

Article 15

Les parties à ce protocole d'entente peuvent y mettre fin à tout moment, en tout ou en partie, moyennant un préavis par écrit de trois mois, livré à la dernière adresse physique connue de l'autre partie.

Article 16

Le présent document constitue le protocole d'entente dans son entier. Toute modification (ou ajout) au présent protocole devra se faire par écrit et porter la signature des deux parties en cause.

EN FOI DE QUOI les parties au présent protocole d'entente l'ont établi à la date précitée.

SIGNED, SEALED & DELIVERED

Canadian Parents for French - PEI

in the presence of: _____ as represented by the President Amanda Moore

_____

SIGNÉ, SCELLÉ ET DÉLIVRÉ

Canadian Parents for French – PEI

en présence de:_____ par l'entremise du président Amanda Moore

_____

SIGNED, SEALED & DELIVERED

Collège Acadie Î.-P.-É. in the presence of: _____ as represented by the Donald DesRoches, President

_____

SIGNÉ, SCELLÉ ET DÉLIVRÉ

Collège Acadie Î.-P.-É. en présence de: _____ par l'entremise du président Donald DesRoches.

_____